



Suicide automobile et conséquences

Par bignone41360

Bonjour,

Mon fils aîné, ayant fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique, s'est suicidé en fonçant avec sa voiture sur un camion-citerne. Dans un mot qu'il a laissé, il demandait que tout ce qu'il possédait revienne à son frère (environ 30 000 euros et ses affaires). Son père et moi sommes d'accord pour exécuter ses volontés. L'assurance de son véhicule nous a écrit pour nous informer qu'elle ne prendrait pas les frais en charge. Peut-elle se retourner contre mon fils cadet, s'il accepte l'héritage?

Merci de votre aide.